



SAINT-ROCH 2024

CETTE ANNÉE VERRA LA 370^E ÉDITION DE LA MARCHE SAINT-ROCH DE THUIN, LES SAMEDI 18, DIMANCHE 19 ET LUNDI 20 MAI. VOICI LE DÉROULÉ DES FESTIVITÉS.

VENREDI : L'EFFERVESCENCE

Les festivités commencent en interne avec la remise des costumes mais l'excitation se fait déjà ressentir en centre-ville.

SAMEDI : RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Les sociétés thudiennes se rassemblent vers 20h30 sur la place du Chapitre. Le lancement officiel de la Saint-Roch est donné par le tir des campes qui débute à 21h.

Les festivités se poursuivent avec le cortège de la retraite aux flambeaux, selon l'itinéraire suivant : départ place du Chapitre, place Albert 1^{er}, rue Louis Cambier, rempart du Nord, rue Parfait Namur, Grand-Rue, rempart du Midi, rue Saint-Jacques, rue des Nobles, Grand-Puits, chaussée Notre-Dame, rue du Moustier, rue Saint-Nicaise, rue Saint-Roch, rue Longue, rue du Canal, rue du Rivage, rue t'Serstevens, où le cortège rompra les rangs devant monument « Au Marcheureur ».

En soirée, n'oubliez pas de lever la tête, le traditionnel feu d'artifice sera tiré vers 23h.

DIMANCHE : MARCHÉ FOLKLORIQUE

La journée débute à 9h30 avec hommage à la chapelle Saint Roch (Ville Basse). À 10h, le Comité Saint-Roch, les édiles communaux, les marcheureurs, les pèlerins... se retrouvent à l'église Notre-Dame d'El Vaux pour la descente solennelle de la statue du saint. Les membres du Comité rendent ensuite hommage au « Marcheureur de l'Entre-Sambre-et-Meuse » à 10h30 au monument " Au Marcheureur ". À 10h45, dernier hommage aux morts des deux guerres au monument place du Chapitre. Un moment marqué par la sonnerie des cloches, Paula et Maria, à volées simultanées, de 10h45 à 11h00.

Dès 13h, les sociétés se donnent rendez-vous au Chant des Oiseaux. Ce moment convivial et familial permet aux marcheureurs de discuter un dernier moment avec leurs proches avant de démarrer à 13h30.

Itinéraire du dimanche : Chant des Oiseaux, rue de Stoupré, rue des Hauts-Trieux, drève des Alliés, Grand-Rue, place Albert 1^{er}, rue Léopold II, rue du Moustier, église Notre Dame d'el Vaulx, rue t'Serstevens, rue du Pont, viaduc, rue d'Anderlues, rue Cromboully, place des Waibes, église du Christ-Roi, halte, rue Cromboully, rue Gilles Lefèvre, rue Jean Doye, rue d'Anderlues, viaduc, rue du Pont, rue t'Serstevens, rue du Moustier.

À partir de 19h : rentrée solennelle du cortège folklorique. Passage devant la tribune officielle et rentrée en l'église Notre Dame d'el Vaux.

LUNDI : GRANDE MESSE ET REMISE DES MÉDAILLES

Le lundi est surtout réservé à la population thudinienne et aux sociétés locales. Pour certaines d'entre elles, cela commence, très tôt, par le réveil. Ces sociétés se reforment, se rassemblent, de maison en maison. Des déjeuners copieux y sont organisés, histoire de se remettre de la veille et de se préparer pour cette nouvelle journée de marche. Le Comité Saint-Roch tient également son petit-déjeuner et y invite ses membres d'honneurs et les autorités communales.

Les cloches, Paula et Maria, sonnent à volées simultanées de 9h à 9h10. Dans l'ordre du cortège du dimanche, les sociétés se rassemblent et partent vers l'église de la Ville Basse où se déroule la grande messe militaire. Après quoi, tout le monde (Collège et Conseil communaux, Comité et cortège) se rend à la chapelle Saint-Roch.

Itinéraire du lundi : rue Saint-Nicaise, rue Saint-Roch, rue Longue, rue du Canal, rue du Rivage, rue t'Serstevens, rue du Moustier, rue de la Piraille, rue Marianne, rue du Fosteau, tienne Trappe, chapelle Saint-Roch, tienne Trappe, rue du Fosteau, place de la Maladrerie, halte, chemin de la Croix, rue de Lobbes, rue du Moustier, rue Léopold II, rue des Nobles, rue Saint-Jacques, rempart du Midi, Grand-Rue, place du Chapitre.

Le cortège se termine à la place du Chapitre où la cérémonie de remise des médailles est tenue. Les sociétés se séparent ensuite pour leur banquet du lundi, avant que les plus motivés ne se rejoignent encore une fois pour poursuivre la fête.

Certaines sociétés poursuivent même les festivités jusqu'au mardi, avec le traditionnel "Raclot". Pour connaître tous les détails de l'événement, rendez-vous sur le site web www.saintrochthuin.be.



ATTENTION AUX FLAMBEAUX !

Pour votre sécurité et afin de ne pas endommager les façades des habitations, des bacs à sable sont disposés aux endroits stratégiques des parcours.





ORDRE DU CORTÈGE

Le Comité Saint-Roch et le Collège Communal précèdent :

1. Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale (Thuin)
2. Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire (Thuin)
3. Société Royale des Pompiers des Waibes (Thuin)
4. Société Royale des Mousquetaires du Roy (Thuin)
5. Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute (Thuin)
6. Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire (Thuin)
7. Tartares Lituaniens (Thuin)
8. Sapeurs et Artilleurs du Second Empire (Biercée)
9. Compagnie Royale des Enfants de Sainte Barbe (Ragnies)
10. Volontaires Belges de 1830 (Thuin)
11. Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies)
12. Compagnie Saint-Roch (Thuin)
13. Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse (Thuin)
14. Société Royale des Zouaves Pontificaux (Thuin)
15. Saint Roch et sa garde d'Honneur
16. Le Clergé
17. Sœurs Grises et Pèlerins

FERMETURE DE LA VILLE

VOICI LES HORAIRES DE FERMETURE À RETENIR :

- **DU SAMEDI À 18H30 JUSQU'AU DIMANCHE 4H.**
- **DU DIMANCHE À 12H30 AU LUNDI À 4H.**
- **DU LUNDI À 13H30 AU MARDI À 4H.**
- **LE MARDI DE 17H À 00H.**

Le samedi, de 18h30 à minuit, la circulation sera interdite sur la RN59, depuis le carrefour formé par celle-ci et la Grand'Rue jusqu'à hauteur du carrefour formé avec la rue du Pont ainsi que les rues empruntées par la retraite aux flambeaux.

Dès 18h30 jusqu'au dimanche à 16h, la circulation sera interdite rue du Crépion (pour rejoindre la Grand'Rue) et rue Prince de Liège. La place du Chapitre sera fermée à la circulation à partir de minuit jusqu'au dimanche à 1h30. Les véhicules venant de la rue Léopold II seront déviés vers la rue des Nobles, rue des Ombiaux et Rempart Nord. Les véhicules venant du Rempart Nord seront déviés vers la Grand'Rue à hauteur de la rue B. Fauconnier.

Dimanche, dès 12h30, la circulation sera interdite sur le parcours emprunté par le cortège folklorique (rue de Stouper (section comprise entre rue de Biesme et rue des Hauts Trioux), Drève des Alliés (section comprise entre les établissements Detournay et le Rempart Nord), Place

Albert 1^{er}, rue Léopold II, rue du Moustier, rue 't Serstevens, rue du Pont et Viaduc, rue d'Anderlues (partie comprise entre rue Pierre Mengal et rue Jean Doye), rue Jean Doye, rue Gilles Lefèvre, rue Cromboulx (section comprise entre rue Gilles Lefèvre et rue d'Anderlues) et place des Waibes.

La circulation et le stationnement seront à nouveau autorisés après le passage du cortège et au fur et à mesure de l'avancement de la marche et de sa dislocation, excepté les rue 't Serstevens et rue du Moustier qui resteront fermées jusqu'au lundi à 4h.

Le lundi, la circulation sera interdite dans la rue 't Serstevens et la rue du Moustier dès 8h et jusqu'à la fin du cortège. Dès la sortie de l'église, la circulation sera interdite et rouverte en fonction de l'avancement du cortège ville basse, quartier du Rivage, de la Piraille, Chapelle Saint Roch, Maladrie, rue de Lobbes. Dès 13h30 et jusqu'à 18h, la circulation sera interdite place du Chapitre, place Albert 1^{er}, Grand'Rue, rue des Nobles, rue Saint-Jacques, Rempart du Midi et Grand'Rue. Les véhicules venant du Rempart Nord seront déviés par la Grand'Rue à hauteur de la rue B. Fauconnier.

Après la remise des médailles, la circulation sera toujours interdite Place du Chapitre. Les véhicules venant de la rue Léopold II seront déviés vers la rue des Nobles, rue Maurice des Ombiaux et Grand'Rue.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la ville www.thuin.be ou celui du Comité Saint-Roch www.saintrochthuain.be. Les ordonnances de police sont visibles en ligne.

INSTALLATION DE LA FOIRE

Afin de permettre aux forains d'installer leur métier, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits du mardi 14 mai à 18h au mercredi 22 mai à 13h. Les rues concernées sont : la rue du Fosteu (sur sa partie comprise entre les carrefours formés avec les rues de Lobbes et Tienne Trappe), gare de l'Ouest, avenue de la Couture (entre le n°1 et le n°5) et rue du Moustier (du n°11 jusqu'au passage à niveau). Durant les festivités, du samedi 18 au mardi 21 mai, les forains seront autorisés à ouvrir leur métier au public au moment de la fermeture de la ville et au plus tard jusqu'à 3h, jusqu'au lundi. Ils fermeront à minuit le mardi.



ATTENTION AU STATIONNEMENT

Pendant toute la durée des festivités de la Saint-Roch, les véhicules mal stationnés seront enlevés à vos frais,



BONNE CONDUITE, BONNE AMBIANCE

Afin que cet événement festif le reste et se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous invitons à profiter pleinement des festivités tout en respectant l'environnement.

Vous êtes responsable Horeca ?

N'oubliez pas que l'utilisation de contenants en verre est interdite pendant toute la durée des festivités (excepté pour les bières spéciales et le vin qui pourront être servis dans des verres appropriés à l'intérieur).

La vente, la détention et la consommation de boissons dont la teneur en alcool est supérieure à 10 degrés seront interdites sur la voie publique ainsi que dans les espaces privés ouverts au public (excepté les cantinières).

REJOIGNEZ-NOUS

Vous êtes nouveau ou nouvelle à Thuin ? Ou alors vous avez toujours vécu ici, mais vous vous dites que vous participeriez bien au folklore local ?

Rejoignez le groupe des Sœurs Grises pendant le cortège du dimanche. Rendez-vous à l'église de la Ville Basse pour le départ. Les Sœurs Grises et les pèlerins ont aussi besoin d'aide pour porter la châsse et les reliques de Saint Roch durant le lundi des festivités (vers 17h).

Si vous êtes intéressé(e), contactez le 0497/20.70.72.

POSTE DE SECOURS

En cas de problème de santé, n'hésitez pas à vous rendre au poste de secours installé dans dans les locaux des Labos Réunis, rue 't Serstevens 52. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, formez le numéro d'appel d'urgence 112.

risques et périls. Votre voiture sera alors mise en dépôt chez le dépanneur désigné par la Ville. Petit conseil pour éviter les mauvaises surprises : n'oubliez pas de regarder les panneaux installés sur la voirie.

L'AGENDA

Du 03 au 05/05 :

Exposition d'orchidées et de Métiers d'Art de l'Ordre des Chevaliers d'Aulne à la ferme de l'abbaye d'Aulne (280 rue Vandervelde à Gozée). Prix d'entrée : 5€ (gratuit pour les moins de 12 ans).

Bar, stand pâtisserie, barbecue.

Infos : 0474/94.86.17

ou 0479/23.66.86

04/05 de 9h à 17h :

Vide grenier du Comité de quartier de Biesme-Sous-Thuin.

Infos : 0497/69.73.86

ou 0475/74.06.19

07/05 à 19h :

Réunion de quartier à Gozée Là-Haut/Bois du Prince

Infos : 071/55.94.78.

08/05 à partir de 9h30 :

Parcours de contes

"1,2,3 je m'en vais au bois" :

promenades dans les contes

traditionnels pour les enfants

de 3 à 5 ans. Organisé à la biblio-

thèque communale (quartier du

Beffroi, 10). Gratuit, réservation

obligatoire avant le 27/04.

Infos et réservation : bi-

blitheque@thuain.be ou

071/59.50.29

10/05 à partir de 17h :

Apéro Thudinien, organisé par Thuin Events au kiosque de Biercée.

Au programme : bar et petite

restauration, mise en avant

de talents locaux, ambiance

musicale, photographe...

Infos : Facebook - Thuin Events

11/05 de 14h à 18h :

Marché des producteurs et artisans locaux sur la place du Chapitre.

Entrée libre, animations pour tous.

Infos :

lagriffededjevelone@gmail.com

11 et 12/05 de 10h à 18h :

Exposition "L'école autrefois", à la Maison de Village de Thuillies

(1, Place de Thuillies) organisée

par l'asbl Espoir thulisien.

Vernissage le vendredi 10 mai

à 19h. Entrée gratuite.

Renseignements : espoirthulisien

@gmail.com ou 0495/21.81.05

11 et 12/05 de 10h à 18h :

Exposition des travaux de l'Atelier artisanal, à la Maison de Village

de Thuillies (1, Place de Thuillies).

Entrée gratuite.

Renseignements : mcthibaut@

hotmail.com ou 0497/66.04.06